L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Gérance : 72 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 24 DECEMBRE 1891.

THEATRE DE L'OPERA.

Première représentation de SIGURD, opéra en 4 actes et 9 tableaux, livret par MM. Camille de Locle et Alfred Blau, musique de M. E. Reyer.

C'est ce soir que s'engage l'une des grosses parties de la présente campagne : le mise à la scène de *Sigurd*. Nous l'attendons depuis de huit années déjà au théâtre—Bruxelles, Paris—elle ne fut jamais exécutée aux Etats-Unis, et est ersuguère à une très grande partie de notre public.

Nous ne sommes passurpris que les impresarii américains ne se soient pas aventurés à monter avec une création de cette envergure.

Ce sont là quatre actes qui ne sont point d'un abord facile ; nous vous l'affirmons, les plus autorisés chefs de pupitres ne se sentent point en pleine aise la première fois qu'ils se trouvent en présence de cette musique, si abondante, si inspiré le plus fréquemment, mais si fouillée, si creusée aussi dans ses combinaisons instrumentales.

La direction de l'Opéra a jugé qu'elle était en mesure, elle, de s'attaquer à ce travail et sont nous autorisé à croire qu'en cela elle ne s'est point abusée sur ses forces.

Sa troupe, cela est concédé à peu près unanimement, est de premier ordre ; elle brille par un ensemble fort remarqué ; par un faisceau de talents variés, mais qui s'homogénéisent, se fondent, pour ainsi dire, dans cet ensemble, en ne servant les uns les autres.

Or, si elle ne donne pas entière dans cette partition de *Sigurd*, de moins un nombre imposant des principaux sujets est là, et ce n'est pas la première fois qu'ils se seront mêlés à cette bataille de la rampe ; à *Sigurd*, ils doivent plus d'une victoire.

L'œuvre de Reyer a été traitée avec le respect qu'elle mérite, on lui a donné tout le temps que l'on put consacrer à un opéra, et la répétition d'hier soir a créé la conviction que bonne besogne a été faite.

Sans doute à la veille d'une telle représentation, les artistes du chant, déjà fort surmenés par un répertoire à haute pression, n'ont pas commis la faute, à cette répétition, d'une trop grande dépense de moyens. Ce sont là périlleuses équipées auxquelles ne se livrent point de vrais chanteurs, pour la piètre satisfaction de se laisser aller à quelques efforts de sonorité.

Néanmoins on a pu juger par la façon dont étaient posés certains desseins mélodiques, par diverses esquisses de sentiment, d'expression, que ces artistes sont d'intelligents interprètes de la partition de maître et que quelques une d'entr'eux en mettent en pleine lumière l'opulent, le saisissant coloris.

D'autre part, l'orchestre est, en outre de ces quatre actes, un immense facteur ; sur lui pèsent les plus lourdes responsabilités ; c'est une trame serrée, ne se discontinuant jamais ; là ne sont point bagatelles de la porte où s'amuser. C'est une *suite* qui ne vous laisse ni repos, ni trêve ; qui vous emporte quand même dans son tourbillon, où le vertige vous prend parfois dans les premiers entraînements.

Mais à ce tourbillon l'orchestre paraît s'être acclimaté ; hier il a obtenu, de haute lutte, de remarquables brillants, et il est probable qu'aujourd'hui sera plus vif encore, grâce à sa bonne composition, grâce à la façon confiante dont il sent son éminent chef, M. Warnots.

Nous vous avons dit hier l'irréprochable façon dont les responsabilités artistiques ont été distribuées dans l'opéra de Reyer. Nous croyons devoir la reproduire :

Sigurd, héros franc		M. Paulin
Gunther, roi des Burgondes		M. Guillemot
Hagen, gnarrier, compagnon de *Hagen*		M. Bordeneuve
Un Prêtre d'Odin		M. Rey
Irnfrid	Messagers d'Attila	M. Ronnamond
Rudiger		M. Rossi
Hascart		M. Grivel
Kamme		M. Meffre
Brunehilde, walkyrie, chasseresse céleste		Mme Baux
Hilda, sœur de Gunther		Mme Pierlaud
Ute, nourrice d'Hilda		Mme Duvivier

En somme si la partie est grosse, ainsi que nous l'avons dit au début de cet article, la direction a en mains des atouts qui semblent lui en assurer le gain.

C'est notre vœu comme c'est notre conviction.

Les grandes œuvres demeurant au répertoire ne font de plus en plus rares ; il est de la plus haute importance que celle ci porte sur notre public, et que l'effet produit soure, non pas trois ou quatre soirées heureuses, mais une série d'représentations à elle comme éclat artistique, comme rendement pécuniaire.

Il ne nous est pas possible—et la chose nous paraît inopportune, d'ailleurs—d'entrer ici bien avant dans cette partition qui, des son ouverture, au caractère multiple, dès son introduction, vous charmera ; nous voulons cependant appeler votre attention sur quelques pages de ce tout, trop vaste pour être embrassé en une seule audition.

Laissez nous donc vous recommander l'*introduction* d'abord ; la plainte d'Hilda : *J'aime et j'aime sans espérance !* ; le chœur : *Quand depuis le matin* ; le grandiose final du 1er acte.

Au second acte, des effets d'orchestre d'une abondante originalité ; la mélodie dite par Sigurd : *Hilde, rierge au pâle sourire !* dont se détache surtout cette délicieuse phrase :

C'est ton doux nom que viendra dire
Sur ma tombe la nuit en pleurs !

Puis cette pensée exquise ; c'est avant qu'Hilda ne disparaît : *La reine, c'est elle !* suivi de ce chant du réveil de Brunehild :

O mon souvenir silencieux,
La Walkyrie est la conquête
Et ne craints pas qu'elle regrette,
Près de toi, les palais des cieux !

Motif d'une poésie étrange, pénétrante, et qui sera ramené si dramatiquement au dénouement.

Au 3eme acte : *Fête du fer*, la *vision saisante* (Brunehild, Gunther) ; des choses étincelantes de mouvement, de verve, et le splendide chœur des femmes, Brunehild, Hilda, le drame se poursuivant, se développant au chant, à l'orchestre.

Voilà quelques données, très faibles sans doute, sur *Sigurd*, mais peut-être vous serviront-elles quelque peu de guide, à travers une partition tellement touffue que l'on n'y égare quelque pas la première fois que l'on en tente la voie.

Demain, pour le Matinée de *Noël*, l'un des succès de la saison : *Faust*.

Le soir, *Mignon*.

Académie de Musique.

Les amateurs de drame sont toujours nombreux ; demandez-le plutôt à la caisse de l'Académie de Musique qui, depuis dimanche dernier, se remplit régulièrement chaque jour avec *The Lion's Mouth*. Il est vrai que l'œuvre ressort de l'ordinaire, qu'elle offre de l'intérêt et qu'elle est jouée avec talent par M. Frederick Warde et la troupe qui le seconde.

Aujourd'hui c'est d'un autre ouvrage très populaire que l'on va essayer : *The Mountebank* ; du succès partout.

La pièce reviendra demain, à la Matinée (Noël), où aura lieu grande distribution de jouets.

Grand Opera House.

Ce soir, seconde représentation de *La Cheute d'Icares*, l'un des succès les plus marqués de M. Alexandre Dumas. C'est une pièce à laquelle ne manque point l'allure et à laquelle le jeune artiste prête aussi bien du mouvement. Les scènes à effet n'y sont pas rares.

Demain en matinée : *Don César de Bazan*.

Dimanche prochain, Margaret Mather.

Théâtre St-Charles.

Ce soir seconde représentation de *Catherine Howard*, avec Mlle Rhéa dans le rôle de la reine. Nous n'avons pas eu l'occasion de voir la sympathique artiste dans l'ouvrage ; on nous en fait les éloges les plus flatteurs, ainsi que de son entourage.

Nous supposons que c'est là une traduction ou une adaptation du drame si profondément impressionnant d'Alexandre Dumas.

Demain, pour la matinée de Noël : *La Cavette*.

Des étrennes y s'tendent les enfants ; large procession de joujoux a été faite à leur intention.

L'assistant terrible.—Les coiffeurs de Paris ont proposé de supprimer de leurs menus le sirop de deutrifice Delabarre jusqu'à l'enfant fait les dents. Comme jamais troubles sur les gencives n'ont amené pour 200 francs.

Le meilleur de toutes les poudres-levain.—Donne toujours du gout, des R...ts.

Royal Baking Powder
ABSOLUMENT PUR.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 23 décembre 1891.
Thermomètre de A. & L. Claudel, Opticiens 142 rue du Canal.

Entre Carondelet et Bernadac.	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	64	18
Midi	72	22
3 P. M.	74	23
6 P. M.	66	19

MARIAGES NAISSANCES ET DÉCÈS.

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Jules Bagur à Mlle Elsie Smith.
Christopher U. Wilson à Mlle Malvina E. Dreux.

Jules Solis à Mlle Rebecca Simon.
P. D. Nolan à Mlle Pauline Aurich.
John Fitzpatrick à Mlle Mary Carroll.
Thos. J. Taylor à Mlle Margaret Lourvay.
Wells Ohlen, Jr., à Mlle Mary White.
John H. W. Brandt Jr., à Mlle Olive J. Zaegel.

Félix J. Prentiess à Mlle Julia Seaman.
Harry H. Marks à Mlle Estelle Hayem.
Alfred Deslier à Mlle Marie Nesbit.
Paul Maillard à Mlle Mary V. Cauner.

Naissances.

Mme Michael Harris, une fille.
Mme Christopher Cigall un garçon.
Mme Joseph Bernard, un garçon.
Mme Joseph Dufour, une fille.
Mme Nicolas Gherardich, une fille.
Mme Edward R. Cockary, une fille.
Mme Chas. H. Geeks, une fille.
Mme Chas. Barsotto, un garçon.
Mme Salvatore Casarie, une fille.
Mme John R. Wills, une fille.

Décès.

Mme Emélie Deeds, 34 ans, 380 rue Caron-delet.
Maria A. Bercher, 8 jours, 159 rue Nord Galvez.
John Robertson, 1 mois, 299 rue Nord Galvez.
Mme Catharina Toole, 60 ans, 292 rue Nord Roman.
Mme Paul Byrne, 43 ans, Hôtel Dieu.
Mary T. Powell, 75 ans, Asile des Petites Sœurs des Pauvres.
John Osterly, 33 ans, coin Madison et Cinquième.
Marion C. Levy, 8 ans, 379 rue Septième.
Joséphine V. Horn, 2 ans, Alger.

Ventes inscrites au bureau de l'auctionneur des aliénations :

Héritiers de A. F. Gardère à E. Seymour, un terrain borné par les rues Newton, Homer, Monroe et Franklin, $125.

Les mêmes à E. Johnson, un terrain borné par les rues Homer Jackson, Monroe et Franklin, $180.

Les mêmes à E. Johnson, un terrain borné par les rues Jackson, Market, Monroe et Franklin, $250.

A. L. Hasling à H. Carstens, un terrain borné par les rues Barthélemy, Villeré, Patterson et Lavergne, $400.

B Johnson et als à J. Murphy, un terrain borné par l'avenue Tulane et les rues Broad, Gravier et Dorgenois, $155.

J. Sanders à Mme N. Packard, un terrain borné par les rues Jackson, Philip, Dryades et Remparts, $2.500.

E. Kearny à E. Bohlet, deux terrains bornés par les rues Marengo, Général Taylor, Arcadie, Breslau et Clara, $850.

Héritiers de G. Jurda au Citizens Bank, un terrain borné par les rues Canal, N. Peters, Front et Commune, $18,000.

Deuxième cour de recorder.—Hier, a comparu devant le recorder Andoin, pour répondre à une double accusation de vol portée contre elle par Mme Jennie Succolotte, Mme Burgess, qui tient une pension au No 41 de la rue Bourbon. La plaignante est une de ses locataires à laquelle elle avait dérobé pour $70 de bijoux.

L'accusée ne s'est point défendue et a été renvoyée devant la Cour Criminelle.

Police.—Le chef Gaster a ordonné les changements suivants, à partir d'aujourd'hui à midi :

Capt. Colfoin, du 5me precinct au 6me.

Sergent Ancoin, du 6me precinct au 3me.

Sergent Walsh, du 2me precinct au 2me.

Sergent Cooper, du 7me precinct au 5me.

Sergent Vogt, du 10me precinct au 1er.

Sergent Roux, du 1er precinct au 10me.

L'agent Marr, du 1er precinct au 10me.

L'agent Davis, du 10me precinct au 1er.

Cour Criminelle.—Section A—Cornelius O'Mara, accusé de vol, est maintenant complètement organisé et prêt à faire son devoir. Les objets nécessaires ont été fournis aux diverses compagnies.

Je soumets à votre approbation une circulaire ci-incluse que j'ai l'intention d'adresser à chaque pompier.

J'ai reçu un rapport du capitaine de la compagnie Hook and Ladder No 1, m'informant que le pompier J. H. Hammore s'était blessé en montant une échelle, et qu'il était plus capable de servir dans le département du feu.

F. P. Boyle, conducteur de la compagnie Molé a donné sa démission, ainsi que Gus. Lawrence, de la compagnie Louisiane Hose et Emile Lasse, de la compagnie Hook and Ladder No 3.

Je recommande que Jas McKay soit nommé à la place de F. T. Boyle, et que McKay soit remplacé par Jas. Steel.

Je recommande la nomination de Henry Hilbert comme membre de la compagnie Louisiana Hose, celle de Emil Gerl comme membre de la compagnie Molé, celle de W. J. Ravenel à la compagnie Lane, démissionnaire, celle de Thos. Hall comme membre de la compagnie Hook & Ladder No 2.

Je recommande la nomination de Jos. Lyons pour la Compagnie No 3 en place de Jno. Gerl.

Je recommande la nomination de Jos. Lyons pour la Compagnie No 3 en place de Jno. Gerl.

A la requête de mes hommes, je désire vous faire savoir que l'article 23 des règlements qui dit que les vestes des pompiers n'auront qu'une rangée de boutons, soit changé et que l'uniforme ait une double rangée.

Respectueusement.

THOS O'CONNOR.

La circulaire qu'on doit faire parvenir à chaque pompier est ainsi conçue :

Quartier général du Département du Feu,
Bureau du Chef.
Nouvelle-Orléans, 28 décembre 1891.

Cher monsieur,

Avec l'installation d'un corps de pompiers salarié, un changement complet du *modus operandi* est nécessaire à son succès, et mon devoir comme chef exécutif du corps, est de vous faire comprendre l'importance de notre tâche et la grande responsabilité que nous avons assumée.

Il est donc nécessaire que chaque officier et membre du corps comprenne qu'il est employé par la ville pour éteindre les incendies et seulement pour cela.

Il doit s'adonner complètement au métier qui lui fait gagner sa vie.

Ayant l'intention de faire réussir le nouveau corps de pompiers, et celle de mériter l'honneur que les membres du Conseil municipal m'ont fait au me choisissant comme chef des pompiers, je ferai tous mes efforts pour remplir mes fonctions d'une manière satisfaisante.

Je m'attends à recevoir votre coopération dans ce but, ainsi que celle de tous les membres du corps.

Très respectueusement,

THOS. O'CONNOR."

Un comité composé de MM. De Grange, Fisher et Barker, est nommé pour procéder à une nouvelle division de la ville, en districts.

Jno. Dhomer, sous-chef du 5me district donne sa démission et M. A. Arbo est nommé à sa place.

Le secrétaire lit plusieurs applications.

Les notes du mois sont référées au comité de finances.

Le sous-chef O'Neil qui est accusé d'ivresse par M. Hogdenn, membre du Conseil municipal, demande qu'une enquête soit faite car il est, dit-il, innocent.

M. Wellman propose de changer le quartier général de M. O'Neil, chef du 6me district.

Le Bureau ajourne à huitaine.

Le feu.—Un fil électrique attaché au balcon de S. Kuhn & fils, rue du Canal No 131, y a mis le feu, hier à 5 heures 20.

Une alarme a été donnée à la boîte automatique No 1026 par un employé de Feilmann frères 129 rue Canal. Pas de dommages.

Arrestation.—L'agent Paul Doucastaing a arrêté au coin des rues Chartres et Ste Pierre, Chas. Boyle, un conducteur de la Plymouth Rock Pants Co., qui en 1890 avait disparu après avoir détourné à son profit les sommes qu'il avait collectées chez plusieurs clients.

L'accusé a été mis sous caution par le juge Ancoin.

Les vols de porte-monnaies.—Hier, à 4 heures P. M., Mme J. C. Wickliff, qui habite rue Prytanée No 586, passait rue Royale, entre Bourbon et Royale, lorsqu'un nègre de 23 à 24 ans est passé précipitamment près d'elle et lui a enlevé son porte-monnaie contenant $1.50.

Le voleur s'est enfui par la rue Bourbon, pour rejoindre par un autre nègre de nom de J. Wallace, employé au No 126 de la rue de l'Esplanade. Il lui a été impossible de le rejoindre et il a réussi à s'enfuir.

Menus faits.—Le contrat pour le pavage des rues avoisinant la nouvelle gare de l'Illinois Central, coin Rampants et Delord, a été accordé à M. Fred. Jahnke. Le pavage sera exécuté avec des pavés belges.

Depuis 1829 le Sirop Pectoral Balsamique de Duconué est considéré comme un remède infaillible pour tous les maux de gorge et des poumons.

Les rhumes, les toux, les enrouements lui cèdent facilement ; et le malade qui souffre éprouve un soulagement sans s'en apercevoir, pour ainsi dire, dès qu'il en a pris, si prompt et si agréables sont ses effets. $1.00 la bouteille dans toutes les pharmacies.

Un grand événement économique.

On lit, dans le *Journal des Débats* du 9 décembre :

Un des grands événements de l'histoire économique de notre temps vient de se produire. Le Reichstag de Berlin a été saisi lundi des projets de loi portant ratification des traités de commerce conclus par le gouvernement allemand avec l'Autriche-Hongrie, l'Italie et la Belgique. Ces traités entreront en vigueur le 1er février prochain. Ils expireront le 31 décembre 1903, et pourront ensuite être dénoncés d'année en année. Ils sont accompagnés d'un exposé des motifs détaillé, où sont indiquées les idées générales dont se sont inspirés les négociateurs. Leur but a été, dit le rédacteur de l'exposé, "d'accorder une "protection publique à la travail national, tout en tenant compte de la né"cessité qui s'impose de conserver à "l'industrie allemande ses débouchés à "l'étranger." Aucune considération politique n'est invoquée dans le document. Il ne contient aucune allusion à la triple alliance. Mais les arguments de cette nature n'ont pas besoin d'être formulés pour être compris.

Le texte des traités avec les tarifs et leurs annexes ne remplit pas moins de 235 pages de grand format. Nous ne pouvons pas songer, bien entendu, à en donner les analyses détaillée. Mais il n'est pas inutile d'indiquer les principales dispositions des conventions conclues par l'Allemagne avec l'Autriche et l'Italie.

La concession essentielle consentie à l'Autriche, celle qui a excité les vives réclamations des agriculteurs allemands et notamment du journal inspiré par M. de Bismarck, c'est celle qui consiste à diminuer les droits sur le blé, le seigle et l'avoine. Ces droits sont, depuis 1887, de 5 fr. par 100 kilogrammes pour le blé et le seigle, de 3 fr. pour l'avoine. Les nouveaux traités abaissent ces droits à 4 fr. 37 c. pour le blé et le seigle, à 3 fr. 50 c. pour l'avoine. De son côté, l'Autriche accorde à l'Allemagne de nombreuses et importantes réductions sur les produits fabriqués, notamment sur les fers et les tissus : ces réductions sont, en moyenne, de 25 0/0 sur les tarifs actuellement en vigueur. Certaines dispositions profitent aussi, de plein droit, aux autres Etats contractants, chacun des traités contenant la clause de la nation la plus favorisée.

Dans les négociations avec l'Italie, les discussions ont porté, surtout, sur les droits applicables aux vins. C'est là, on le sait, le grand article d'exportation de l'Italie. C'est aussi une des productions importantes de l'Allemagne, et les vins du Rhin et de la Moselle font de ces affluents redoutant vivement la concurrence étrangère. Actuellement, le droit qui les protège est de 30 fr. par 100 kilog. Le traité la réduit à 25 fr. pour les vins en tonneaux. C'est encore un chiffre élevé. Mais il comporte de nombreuses exceptions. Ainsi, pour les raisins frais foulés, le droit s'abaisse à 5 fr. par 100 kilog. Ainsi aussi, pour les vins naturels, le droit de vin rouge destinés au mélange avec des vins allemands et pour les vins destinés à la fabrication du cognac, le droit n'est que de 12 fr. 50 c. par 100 kilog. L'exposé des motifs explique que le gouvernement espère, grâce à cette disposition, acclimater en Allemagne l'industrie du mélange des vins importés avec les vins du pays, industrie développée en France. Il ajoute qu'un contrôle sera organisé pour empêcher les boissons introduites sous le régime du tarif ainsi réduit soit effectivement employées à des mélanges ou à la fabrication de l'eau-de-vie, et non pas consommées en nature. Peut-être cette surveillance ne sera-t-elle pas très aisée à exercer. En tout cas, l'exécution des dispositions que nous venons de résumer sera suivie, en France, avec beaucoup d'attention. Il est vrai que l'Italie n'est pas un grand marché de vin rouge pour les autres Etats que vins d'articles 11 du traité de Francfort, et que les concessions stipulées entre elle et l'Allemagne ne sont pas applicables de plein droit à notre pays. Cependant, comme nous l'avons établi dès le moment où, comme c'est probable, elles seront en vigueur, l'Autriche en fera bénéficier la France par le jeu de la clause de la nation la plus favorisée. Il n'en est pas de même pour les vins de liqueur, dont les droits restent fixés à 60 fr. par 100 kilog. pour les vins en tonneaux et à 80 fr. pour les vins en bouteilles.

Le traité avec la Belgique est, à peu de chose près, la reproduction de celui qui a été conclu avec l'Autriche-Hongrie. Il en est de même du traité avec l'Italie, sauf en ce qui concerne les vins.

Le traité avec les tarifs et leurs annexes ne remplit pas moins de 235 pages de grand format. Nous ne pouvons pas songer, bien entendu, à en donner les analyses détaillée. Mais il n'est pas inutile d'indiquer les principales dispositions des conventions conclues par l'Allemagne avec l'Autriche et l'Italie.

La concession essentielle consentie à l'Autriche, celle qui a excité les vives réclamations des agriculteurs allemands et notamment du journal inspiré par M. de Bismarck, c'est celle qui consiste à diminuer les droits sur le blé, le seigle et l'avoine. Ces droits sont, depuis 1887, de 5 fr. par 100 kilogrammes pour le blé et le seigle, de 3 fr. pour l'avoine. Les nouveaux traités abaissent ces droits à 4 fr. 37 c. pour le blé et le seigle, à 3 fr. 50 c. pour l'avoine. De son côté, l'Autriche accorde à l'Allemagne de nombreuses et importantes réductions sur les produits fabriqués, notamment sur les fers et les tissus : ces réductions sont, en moyenne, de 25 0/0 sur les tarifs actuellement en vigueur. Certaines dispositions profitent aussi, de plein droit, aux autres Etats contractants, chacun des traités contenant la clause de la nation la plus favorisée.

Dans les négociations avec l'Italie, les discussions ont porté, surtout, sur les droits applicables aux vins. C'est là, on le sait, le grand article d'exportation de l'Italie. C'est aussi une des productions importantes de l'Allemagne, et les vins du Rhin et de la Moselle font de ces affluents redoutant vivement la concurrence étrangère. Actuellement, le droit qui les protège est de 30 fr. par 100 kilog. Le traité la réduit à 25 fr. pour les vins en tonneaux. C'est encore un chiffre élevé. Mais il comporte de nombreuses exceptions. Ainsi, pour les raisins frais foulés, le droit s'abaisse à 5 fr. par 100 kilog. Ainsi aussi, pour les vins naturels, le droit de vin rouge destinés au mélange avec des vins allemands et pour les vins destinés à la fabrication du cognac, le droit n'est que de 12 fr. 50 c. par 100 kilog. L'exposé des motifs explique que le gouvernement espère, grâce à cette disposition, acclimater en Allemagne l'industrie du mélange des vins importés avec les vins du pays, industrie développée en France. Il ajoute qu'un contrôle sera organisé pour empêcher les boissons introduites sous le régime du tarif ainsi réduit soit effectivement employées à des mélanges ou à la fabrication de l'eau-de-vie, et non pas consommées en nature. Peut-être cette surveillance ne sera-t-elle pas très aisée à exercer. En tout cas, l'exécution des dispositions que nous venons de résumer sera suivie, en France, avec beaucoup d'attention. Il est vrai que l'Italie n'est pas un grand marché de vin rouge pour les autres Etats que vins d'articles 11 du traité de Francfort, et que les concessions stipulées entre elle et l'Allemagne ne sont pas applicables de plein droit à notre pays. Cependant, comme nous l'avons établi dès le moment où, comme c'est probable, elles seront en vigueur, l'Autriche en fera bénéficier la France par le jeu de la clause de la nation la plus favorisée. Il n'en est pas de même pour les vins de liqueur, dont les droits restent fixés à 60 fr. par 100 kilog. pour les vins en tonneaux et à 80 fr. pour les vins en bouteilles.

Le traité avec la Belgique est, à peu de chose près, la reproduction de celui qui a été conclu avec l'Autriche-Hongrie. Il en est de même du traité avec l'Italie, sauf en ce qui concerne les vins.

DEPECHES
Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

FRANCE.

Les gouvernements français et de Madagascar.

Paris, 23 décembre.—Des télégrammes reçus de Madagascar annoncent que les relations entre le gouvernement français et celui de Madagascar prévenant de la question de savoir qui est celui des deux qui accordera des concessions aux négociants étrangers au Madagascar, ont été rompues après une longue tension entre les deux gouvernements.

Personne ne peut prédire quel sera le résultat du différend, car les deux parties semblent décidées à ne faire aucune concession qui pourrait peut-être régler le différend, et le résultat est, que le commerce du pays est dans le statu quo.

Remue française.

Paris, 23 décembre.—Le trois pour cent est coté à 95 francs 25 centimes.

M. Jules Simon est mourant.

Paris, 23 décembre—M. Jules Simon, homme d'Etat et écrivain distingué, est mourant. Il a été à une époque premier ministre, et en 1875 il fut élu sénateur inamovible.

La question de l'éducation publique.

Berlin, 23 décembre.—Un prélat catholique qui est très intéressé dans la question de l'éducation publique, donne une revue de la politique de l'église à l'égard des écoles de l'état, et de la situation actuelle des écoles dans les principaux pays européens. — Dans la dite revue il dit :

Le parti du centre allemand, favorisé par la constitution parlementaire exceptionnelle, est sur le point de recommencer au Reichstag et dans la presse, sa campagne en faveur des droits de l'église relativement à l'éducation dans les écoles primaires.

Depuis la démission du prince Bismarck une grande réconciliation a été conclue entre les catholiques et le gouvernement et l'empire.

"Le parti du centre donnera maintenant un énergique appui aux réformes sociales de Caillaux, et à sa politique générale qui est désignée comme la nouvelle marche à suivre".

Aidés par les avantages de sa position au Reichstag, et secondés par l'épiscopat de tout le pays, les députés du parti du centre feront un effort pour obtenir pour l'église une plus grande influence dans les écoles publiques.

Feu le duc de Devonshire.

Londres, 23 décembre.—Conformément au désir exprimé par feu le duc de Devonshire, ses restes seront inhumés dans le cimetière de l'église Endeor.

Son tombeau sera le seul de celui de son fils, lord Frederick Cavendish, qui a été assassiné il y a quelques années au Phœnix Park, à Dublin.

Brouillard épais.

Londres, 23 décembre—Il y avait hier un brouillard épais à Yorkshire.

Tout le trafic a été par conséquent suspendu.

A Leeds deux individus ne pouvant pas voir pour se conduire tellement le brouillard était épais, sont tombés accidentellement dans la rivière et se sont noyés.

L'Empereur d'Allemagne.

Berlin, 23 décembre — L'empereur Guillaume a conféré l'Etoile de l'Ordre de Hohenzollern au professeur distingué Ernst Curtius, dont les jubilé comme professeur a été observé hier en cette ville.

Dans une lettre autographe, l'empereur remercie M. Curtius des services qu'il a rendus à son père feu l'empereur Guillaume qui tenait en haute estime celui-ci comme professeur, comme ami et comme conseiller.

La Chambre basse de la Diète Hongroise.

Paste, 23 décembre—La Chambre basse de la Diète Hongroise sera dissoute le 12 janvier.

L'ambassadeur d'Angleterre en Turquie.

Sofia, 23 décembre — L'ambassadeur d'Angleterre en Turquie est arrivé de Constantinople en cette ville. De là, il se rendra à Berlin où séjournera sa famille.

Explosion.

Anvers, 23 décembre— Une explosion a eu lieu à bord d'un lougre français sur lequel il y avait de la dynamite. Celui-ci a été réduit en atomes et deux personnes ont été tuées. On ne connaît point cette dynamite ont été tuées sur le coup.

Le steamer Spree est arrivé avec les passagers de l'Abyssinia.

Londres, 23 décembre—Le steamer *Spree* de la ligne du North German Lloyd est arrivé hier soir à Southampton avec les passagers et les hommes d'équipage du steamer *Abyssinia* qui a fait récemment naufrage.

Démission prochaine du Cabinet chilien.

Londres, 23 décembre—Le correspondant du *Times* à Santiago, Chili, écrit que le cabinet chilien donnera sa démission le 26 décembre, époque à laquelle le président Montt prendra formellement le serment d'office.

On pense que M. Barros Luco sera le premier ministre du nouveau cabinet.

Fièvre jaune au Brésil.

Londres, 23 décembre—La nouvelle a été reçue ici que la fièvre jaune fait des ravages journellement au Brésil. La population est frappée de panique, et tous ceux qui peuvent le faire quittent le pays.

Situation à Rio Grande do Sul.

Londres, 23 décembre.—Une dépêche de Buenos Ayres annonce que le droit d'un octroi de cette ville, que des troubles politiques ont de nouveau éclaté dans l'état brésilien de Rio Grande do Sul.

Des désordres ont eu lieu sur divers points de l'Etat, et les autorités civiles et militaires ont essayé de supprimer les insurgés. La population est excité par le zèle de ceux-ci, et le mouvement révolutionnaire se propage rapidement.

Election—Les deux factions rivales irlandaises.

Dublin, 23 décembre.—Aujourd'hui est le jour décisif pour la suprématie entre les deux factions rivales du parti parlementaire irlandais.

Jusqu'ici l'ordre règne dans toute la ville.

Le nouveau cabinet de Québec.

Québec, 23 décembre—Le nouveau cabinet de Québec est composé comme suit : L'honorable Shehyn, premier ministre et président du conseil ; M. Hall, trésorier ; M. L. P. Pelletier, secrétaire provincial ; M. Montel, ministre des travaux publics ; M. Flynn, ministre des terres de la couronne ; M. Lemieux, ministre d'agriculture ; M. Casgrain, procureur général.

Il y a trois autres ministres sans portefeuilles qui sont : MM. L. A. Manon, C. G. Taillon et J. Mackintosh.

Mort de M. John A. J. Cresswell.

Washington, 23 décembre.—M. John A. J. Cresswell, ex-membre du cabinet du président Grant, est mort ce matin à Bitton, md.

Washington, 23 décembre.—Le juge suppléant des comités de la Chambre, nommés par l'Orateur Crisp, est comme suit :

Voies et moyens.—William M Springer, Illinois ; Benton McMillin, Tennessee ; H G Turner, Georgia ; W L Wilson, Ouest Virginie ; A B Montgomery, Kentucky ; J E Whiting, Michigan ; B J Shivaley, Indiana ; W Bourke, Cochran, New York ; Moses T Stevens, Massachusetts ; W T Bryan, Nebraska ; T B Reed, Maine ; J C Burrows, Michigan ; Joseph McKenna, California ; S E Payne, New York ; John Dalzell, Pennsylvania.

Elections—Charles T Overall, Virginie ; L W Moore, Texas ; J E Cobb, Alabama ; T H Painter, Kentucky ; Jesse R Brown, Indiana ; D H Lockwood, New York ; T G Lawson, Georgia ; N F Gillespie, Pennsylvanie ; George Johnstone, Caroline du Sud ; Silas Hargrave, Wisconsin ; A A Taylor, Tennessee ; E E Doan, Ohio ; H U Johnson, Indiana ; John E Reyburn, Pennsylvanie ; C D Clark, Wyoming.

Allocations—W S Holman, W H Forney, J D Sayres, Breckenridge, Kentucky ; A M Dockery, Wm Mutchler, C R Breckenridge, Arkansas ; Barnes, Compton, J H O'Neill, Massachusetts ; J F Livingston, D R Henderson, Wm Cogswell, H Bingham, Nelson Dingley, W W Grout.

Frappe d'argent, Poids et Mesures—R P Bland, Charles Tracey, J E Williams, C B Kilgore, S M Robinson, Boyce Pierce, T J Epps, G P Williams, Democrats ; W A McKeighan, H H Bartine, Abner Taylor, Illinois ; T W Stone, Pennsylvania ; M N Johnson, Nord Dakota.

Circulation Monétaire des Banques—Henry Bacon, Scott Wike, W H Crane, W H Cate, W W Dickerson, Louis Sperry, W K Gants, N N Cox, Tennessee ; S W Cobb, Missouri ; J H Walker, Massachusetts ; S Brosius, Hoss Townshend, T C Henderson, Illinois.

Judiciaire—D B Culberson, W C Oates, W B Bynum, T R Stockdale, I H Goodnight, C J Boatner, J A Buchanan, Virginie ; A J Chapin, F C Layton, S P Wolverton, E E Taylor, Ohio ; James Buchanan, Maryland ; G W Ray, H H Powers, Case Broderick.

Chemins de fer du Pacifique—J B Riley, S T Lanahan, Edward Lane, Jason Brown, W T Ellis, J W Covert, James N Castle, E S Coolidge, H C Snodgrass, John Raines, J P Pilck, John Lind, D A Taylor, Ohio ; John L Caine.

Levées et améliorations du fleuve Mississipi—S M Robinson, T R Stockdale, Rice Pierce, Richard Norton, W L Terry, R W Everett, M D Harter, S R Boyd, D H Patton, J C Burrows, Edward Scull, J M Wilson, Kentucky ; P S Post, Illinois.

Commerce entre-état et étranger—R Q Mills, O D Wise, Andrew Price, Landon Raynor, G H Brickner, T J Geary, G W Houk, Ohio ; S R Mallory, Josiah Patterson, J J O'Neill, Missouri ; Charles O'Neill, Pennsylvania ; John Lind, C S Randall, Bellamy Storer, J H Ketchum.

Rivières et Ports.—N C Blanchard, T C Catchings, Charles Stewart, R E Lester, Georgia ; S R Clark, Alabama ; W E Haines, T A Weadock, W A Jones, Charles A Paige, Samuel Hyrnes, T J Henderson, Illinois ; Binger Herman, S M Stephenson, W A Stone, Pennsylvania ; J A Quackenbush.

Affaires Etrangères.—J H Blount, J B McCreary, C E. Hooker, L E Chipman, A P Fitch, J F Andrews, D L Cable, Isadore Raynal, T J Geary, E R Hill, A C Harmer, James O'Donnell, John Sanford.

Affaires militaires—J H Outhwaite, Joseph Wheeler, Alabama ; W C Newberry, D H Patten, H H Rockwell, J L Mitchell, Oscar Lapham, E F McDonald, J C Crosby, H H Bingham, C E Belknap W W Bowers, J A Tuell.

Marine marchande et pêcheries—S Fowler, C W Fithian, L W Moore, A G Caruth, J A Buchanan, Virginie ; R L Deforrest, T P Magner, Harmanstamp, H H Wheeler, Michigan ; A J Hopkins, Illinois ; L E Atkinson, J H Wilson, Ky ; C D Perkins, Iowa.

Agriculture—H H Hatch, Clarke Lewis, S B Alexander, H M Youmans, G W Shell, W S Forman, F E White, Anthony Caminetti, Charles L Mason, P Long, I H Funston, J H Wilson, Kentuckey ; J L Jolley, Daniel Waugh, N P Cheatham.

Pensions—R P Wilson, Missouri ; John S Henderson, J H Bankhead, R H Norton, W P Parrel, Charles Barwig, W A McKeighan ; W A McKeighan, H H Bartine, Abner Taylor, Illinois ; T W Stone, Pennsylvania ; M N Johnson, Nord Dakota.

Circulation Monétaire des Banques—Henry Bacon, Scott Wike, W H Crane, W H Cate, W W Dickerson, Louis Sperry, W K Gants, N N Cox, Tennessee ; S W Cobb, Missouri ; J H Walker, Massachusetts ; S Brosius, Hoss Townshend, T C Henderson, Illinois.

Judiciaire—D B Culberson, W C Oates, W B Bynum, T R Stockdale, I H Goodnight, C J Boatner, J A Buchanan, Virginie ; A J Chapin, F C Layton, S P Wolverton, E E Taylor, Ohio ; James Buchanan, Maryland ; G W Ray, H H Powers, Case Broderick.

Chemins de fer du Pacifique—J B Riley, S T Lanahan, Edward Lane, Jason Brown, W T Ellis, J W Covert, James N Castle, E S Coolidge, H C Snodgrass, John Raines, J P Pilck, John Lind, D A Taylor, Ohio ; John L Caine.

Levées et améliorations du fleuve Mississipi—S M Robinson, T R Stockdale, Rice Pierce, Richard Norton, W L Terry, R W Everett, M D Harter, S R Boyd, D H Patton, J C Burrows, Edward Scull, J M Wilson, Kentucky ; P S Post, Illinois.

Commerce entre-état et étranger—R Q Mills, O D Wise, Andrew Price, Landon Raynor, G H Brickner, T J